

FAQ

1/ Quel est le rôle des parents d'élèves ?

Les parents d'élèves élus participent au conseil d'école (qui réunit 3 fois par an l'équipe enseignante, Monsieur le Maire ou un de ses représentants, Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, les parents élus Ils représentent les autres parents de l'école pour donner un avis et transmettre des idées sur la vie de l'école (règlement intérieur, projet d'école, hygiène, sécurité, restauration scolaire,...).

A Bonsecours, l'Association des Parents d'Elèves (APEB) *vous informe, vous représente, contribue au bien-être et à l'épanouissement de vos enfants et vous fait participer* à la vie de l'école. Elle peut assurer un rôle de médiateur, comme par exemple pour que tous les postes soient pourvus (enseignants, remplaçants, auxiliaires de vie scolaire, ATSEM,...).

2/ Combien sont-ils ?

Le nombre de représentants de parents d'élèves varie en fonction de la taille de l'école : 2 représentants par classe : 1 titulaire et 1 suppléant. Les candidats constituent des listes (liste indépendante ou en association). Les élections ont lieu en début d'année scolaire pour l'ensemble des parents électeurs et détermine le nombre de sièges attribués à chaque liste en fonction du nombre de voix obtenu. Listes indépendantes et associations peuvent donc cohabiter.

3/ Quels sont les avantages d'être constitué en Association ?

Cela donne une forme et une capacité juridique. L'Association peut donc légalement être considérée comme organisatrice de manifestations. Certains événements, vecteur de lien social, sont gratuits (goûter de rentrée, chocolat chaud en décembre, chasse aux œufs en avril, barbe à papa,...). D'autres sont payantes et les fonds récoltés (Vidé ta chambre, Concert,...) sont utilisés pour des actions en faveur des enfants ou à des œuvres caritatives (Téléthon). L'Association peut également recevoir des dons ou des subventions (municipalité). Chaque année, lors d'assemblées générales (ouvertes à tous les parents), les bilans (moral et financier) sont présentés aux adhérents. Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas les propriétaires de l'Association, celle-ci existait avant et existera après nous.

4/ Pourquoi l'Adhésion est-elle payante ?

La cotisation :

- est en partie, reversée à l'UNAAPE (Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves) à laquelle nous sommes affiliées et qui nous permet de bénéficier de conseils et d'une assurance nous permettant d'être autonomes dans l'organisation d'événements ;
- couvre les frais généraux de fonctionnement de l'Association : site internet, photocopies,... ;
- permet de faire bénéficier les enfants de la plupart de nos actions à titre gratuit ;
- est en partie déductible des impôts ;
- vous permet de faire valoir votre qualité de membre de l'Association.

5/ Je n'ai pas assez de temps pour m'engager ?

6/ A quelle fréquence vous réunissez vous ?

Au cours de l'année, sont prévus :

- 3 conseils d'école : les titulaires peuvent être remplacés par des suppléants
- des réunions de préparation avant le conseil d'école quand cela est nécessaire
- 2 assemblées générales propres à l'Association (septembre et Juin)
- des échanges par mail : idées, remarques, questions, appel aux volontaires pour les événements, pour apporter des gâteaux,...

Toutes ces réunions ne sont pas obligatoires, elles sont organisées en soirée. Les enfants y sont les bienvenus (hormis les conseils d'écoles).

Chacun s'investit à sa mesure... Si minime soit-il votre engagement est toujours utile.

« Les petites rivières font les grands fleuves ! ».